

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 FEVRIER 2022**

Date de convocation : 09 février 2022

Date d'affichage : 09 février 2022

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, M. HADJ-SAADY Yann, Mme LECOQ Véronique, M. MARTINS Pedro (arrivé à 20h38), M. NABAIS Alexis, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. BIZEBARD Thierry, Mme DOSME Sylvie, M. CANVA Andrew,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mme CHAPERON SOREL Isabelle à M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme Jocelyne MOREL à Mme DOSME Sylvie, Mme CUCINIELLO Jessica à M. DE ALMEIDA José, Mr BERVEILLER Daniel à Mr CAHAREL Brice

Absent(s) : Pedro MARTINS (jusqu'à 20h38)

Nombre de votants : 22 puis 23 à partir de 20H38

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommée secrétaire : Cécile DUCHEMIN

Approbation du PV du CM du 13 décembre 2021 : 22 voix pour

Délibération n°22-001 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR** autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2021

Délibération n°22-002 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve la signature d'une nouvelle convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF)

Mme DOSME demande pourquoi on ne retire pas de la convention la zone autour de la route de Chartres où il y a déjà trop de logements sociaux

Mme SELLEM indique que cela reviendrait à retirer une zone à proximité des transports et des commerces qui la rend attractive pour ce type de logements. Dans le cadre de l'application de la loi SRU, il est peu probable que l'EPFIF et les services de l'Etat soutiennent une telle décision.

Délibération n°22-003 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2019-01 de fourniture de denrées alimentaires pour la préparation des repas en cuisine centrale conclu avec la société NOMAPRO,

Délibération n°22-004 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal prend acte du débat qui s'est tenu en séance du conseil municipal du 14 février 2022 sur les garanties accordées aux agents de la commune en matière de protection sociale complémentaire.

Mr CANVA questionne sur le pourquoi cette discussion n'a pas déjà eu lieu au moment de la mise en place des 1607h.

Mme SELLEM indique que la discussion est déjà en cours puisque la commune participe déjà sur ces garanties depuis 2017. Elle précise que de nouvelles discussions auront lieu sur ce sujet dans les prochains mois, la commune étant favorable à une mise en place anticipée de la réforme.

Le conseil est clos à 20H50

Questions diverses

La séance est levée à 20H50

Le compte rendu de la séance a été affiché le 16 février dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 14 février 2022

Le Maire,

Lucie SELLEM.

